

Berne, le 11 mai 2021

## Le temps manque pour une sanction

**LOI COVID-19 – Le 13 juin, les électeurs décideront du cadre juridique qu’il convient de donner à la crise du coronavirus. Même si les motifs d’insatisfaction sont nombreux et légitimes, seul un « oui » est la bonne réponse. Un « non », loin de résoudre les problèmes, ne ferait en effet que les exacerber.**

S’il est vrai que du point de vue des PME en particulier, la gestion de la pandémie de Covid-19 laisse beaucoup à désirer, il est faux en revanche de prétendre ou de croire que la loi Covid-19 est responsable de cette situation. Bien au contraire. Sans elle, la situation serait bien pire.

Tout d’abord, la critique : depuis à peu près novembre 2020, les décisions du Conseil fédéral ne sont ni fondées sur des preuves ni compréhensibles. Fruit d’un pur activisme politique, les mesures imposées, telles que le lockdown et l’obligation de travailler à domicile, sont économiquement préjudiciables et n’aboutissent à rien en termes de politique sanitaire. L’Office fédéral de la santé publique (OFSP) fait fi des préceptes élémentaires de l’État de droit. Et un groupe sans légitimité démocratique prétend à l’infaillibilité au nom de la « science » et crie au loup à qui veut l’entendre.

Cette critique est plus que justifiée. Toutefois, elle n’a rien à voir avec la loi Covid-19. Sans cette dernière, la gestion de la crise par la Suisse serait encore pire. La loi fixe en effet des limites à l’activisme politique et aux mesures absurdes.

### Pour plus de sécurité juridique

Le cadre juridique de la gestion d’une pandémie est en fait défini dans la loi sur les épidémies. Celle-ci confère au Conseil fédéral et à ses offices des compétences très larges. En clair : selon la loi sur les épidémies, en cas de pandémie, le Conseil fédéral acquiert à volonté les pleins pouvoirs. La loi sur les épidémies est en outre unilatérale, car elle ignore les considérations de politique sociale et économique. C’est précisément là que la loi Covid-19 entre en jeu : le Parlement a reconnu le caractère unilatéral de la loi sur les épidémies et a entrepris de corriger cette situation en promulguant la loi Covid-19. Celle-ci oblige explicitement le Conseil fédéral à respecter la proportionnalité. Lors de ses décisions, il doit également veiller à prendre en compte les aspects de politique économique et sociale. C’est ce qu’il a fait dernièrement, en lançant au moins la première étape de la réouverture.

### Nécessité des mesures applicables aux cas de rigueur

Là encore, malgré toutes les critiques formulées à l’encontre des mesures applicables aux cas de rigueur, celles-ci sont nécessaires et urgentes pour aider les PME affectées sans aucune faute de leur part. Les mesures applicables aux cas de rigueur sont régies par la loi Covid-19. Avec ou sans loi Covid-19, le Conseil fédéral peut décréter autant de lockdowns qu’il le souhaite. Il ne doit toutefois les indemniser que si cette loi reste en vigueur. Il est extrêmement important de noter qu’un grand nombre de PME ont bénéficié directement ou indirectement des programmes applicables aux cas de rigueur. Ces programmes ont également servi à stabiliser les structures qui ont soutenu, et continuent de soutenir, l’économie et le marché du travail. Sans la loi Covid-19, les programmes applicables aux cas de rigueur risquent de disparaître, tandis que les restrictions, elles, demeurent.

**« Un non aurait des conséquences catastrophiques »**

Il est juste – et nécessaire du point de vue des PME – de critiquer vigoureusement les décisions du Conseil fédéral. Une sanction par les urnes ne serait toutefois pas la bonne solution. « Le rejet de la loi serait une catastrophe pour notre industrie », déclare Casimir Platzer, président de Gastrosuisse.

Un non à la loi Covid-19 donnerait au Conseil fédéral encore plus de latitude pour prendre des décisions unilatérales. C'est pourquoi un « oui » à la loi Covid-19 est nécessaire le 13 juin. La loi renforce la sécurité juridique et prévoit des mécanismes de soutien pour les PME. Son rejet constituerait à ce titre un autogoal.

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 % des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.